

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 29 (1958)

Heft: 1

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REQUÊTE
pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois
pour la période du 1er juin 1958 au 30 mai 1959

A la Direction cantonale des chemins de fer, *Berne*
par les bons soins de la Préfecture de Moutier.

Monsieur le Directeur,

Avant d'entrer dans le détail de nos revendications, nous nous permettons de vous adresser quelques considérations d'ordre général.

A. PRÉAMBULE

Nous constatons avec satisfaction que deux importantes correspondances ont pu être réalisées à Delémont,

- celle du direct 220 Bâle-Genève (Delémont arr. 18.14) avec l'Am-
- bassadeur Berne-Belfort (Delémont dép. 18.17), ainsi que
- celle du direct 240 Paris-Interlaken (Delémont arr. 20.12) avec le direct 221 Lausanne-Bâle (Delémont dép. 20.15).

La nouvelle marche du direct 141 Interlaken et Milan-Ostende, Dortmund et Porrentruy, Berne dép. 20.23 au lieu de 20.10, Delémont 21.30/21.35, Bâle 22.11 au lieu de 21.55 améliorera certainement la tenue de l'horaire de ce train, ce qui nous donne également satisfaction.

Nos revendications, particulièrement nombreuses pour la ligne de Sonceboz, ont été élaborées au cours de trois conférences que nous avons eues avec les milieux intéressés de la vallée de Tavannes, industriels, commission régionale des horaires. Elles sont essentiellement dues au fait que la vallée de Tavannes compte actuellement deux centres industriels importants, avec un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières venant de l'extérieur. Ce sont Tavannes/Reconvilier et Malleray-Bévilard. Les trains d'abonnés doivent aujourd'hui satisfaire les besoins de ces deux centres industriels. La prospérité de leurs entreprises dépend dans une large mesure de l'horaire des chemins de fer à cause du recrutement de la main-d'œuvre.

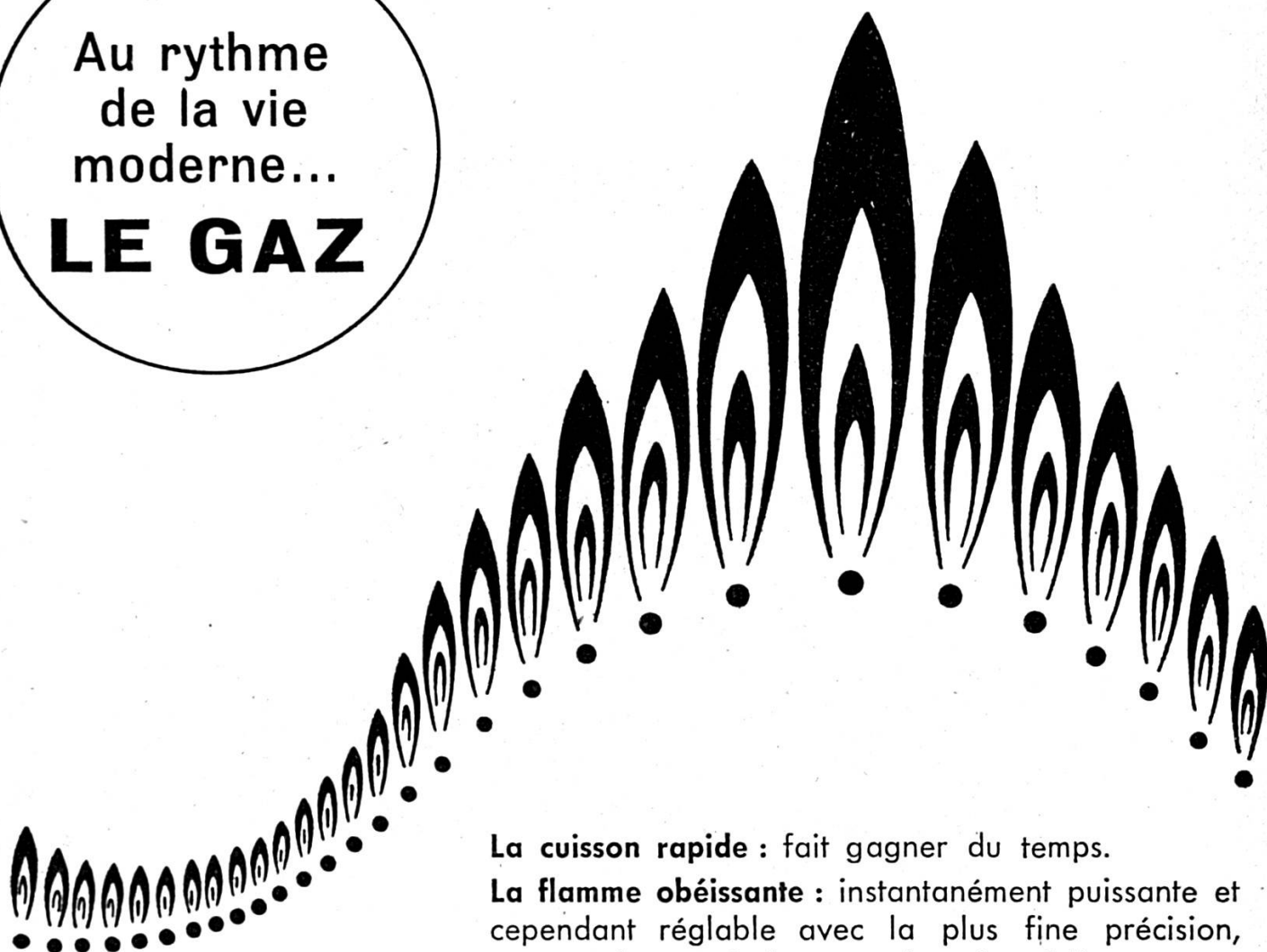
B. GÉNÉRALITÉS

1. Doubles-voies

Malgré la réponse négative des CFF nous continuons de penser que la double-voie entre Choindez et Roches est une nécessité, de même que celle de Zwingen à Bärschwil, en tant qu'étapes à l'établissement de la double-voie complète entre Bâle et Moutier. La configuration du terrain de ces deux tronçons est loin de présenter des difficultés comparables à celles qu'il a fallu vaincre entre Brunnen et Fluelen sur la ligne du Gotthard et à celles qui doivent être actuellement surmontées entre

Au rythme
de la vie
moderne...

LE GAZ



La cuisson rapide : fait gagner du temps.

La flamme obéissante : instantanément puissante et cependant réglable avec la plus fine précision, permet de réussir les mets les plus délicats.

Les usines à gaz jurassiennes de

Bienne
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes

GROS LOT 150'000

**3 x 20'000 Frs, 4 x 10'000 Frs, 6 x 5'000 Frs, etc.
49'754 lots d'une valeur globale de Frs 622'400.-**

Les séries sont intéressantes

5 billets chiffres finals 0-4 contiennent au moins 1 lot
5 billets chiffres finals 5-9 contiennent au moins 1 lot
10 billets chiffres finals 0-9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc. 115/2

SEVA Tirage en Février

856

Weesen et Mühlehorn le long du lac de Walenstadt. M. Schrafl, ancien directeur général des CFF, déclarait en son temps que le réseau des CFF comportait trois goulets qui devaient disparaître. Ce sont justement ceux dont nous venons de parler et dont un seul, le plus facile, n'est pas encore en voie de réalisation.

2. Trafic international

Nous rappelons ce que nous disions l'an dernier au sujet de la ligne de Delle. Nous demandions des voitures directes entre Paris et Milan via Delle et la suppression du changement de voitures dans les trains 234/235 à Belfort. Il y aurait lieu aussi, nous semble-t-il, d'examiner sérieusement le développement du trafic local entre Porrentruy et Belfort.

Nous déplorons la suppression à Berne de la correspondance du direct 234 (Belfort-Berne arr. 14.30) pour Milan.

3. Marche des trains

Nous rappelons aussi que la vitesse commerciale de nombreux trains omnibus pourrait être augmentée sur toutes nos lignes.

Nous passons maintenant à l'examen de détail du projet d'horaire

C. TRAINS DIRECTS

- 1) 206 (Bâle-Genève, 7.00-10.15) :
Avancement de 15' environ sur tout son parcours pour améliorer les conditions d'arrivée à Genève. Le 1516 (Bienne-Neuchâtel) comme collecteur du 206 devrait être adapté.
- 2) 108 (Bienne-Lausanne, 10.22-11.49) :
Arrêt à La Neuveville, à la demande des autorités de ce chef-lieu.
- 3) 234/235 (Ambassadeur, Belfort-Berne, 12.22-14.30 et Berne-Belfort, 17.15-19.21) :
Suppression du changement de voitures à Belfort.
- 4) nouveau Mise à l'étude de la création d'un transeuropéen Paris-Berne-Milan via Delle et retour.

D. TRAINS OMNIBUS

Cadre 30 : Lausanne — Bienne

- 5) 1503 (Neuchâtel dép. 6.25-Bienne arr. 7.05) :
Avancement de quelques minutes pour l'amener à Bienne avant 7.00 et lui donner la correspondance sur le direct 203 pour Bâle, dép. 7.02.
- 6) 1519 (Neuchâtel dép. 12.15-Bienne arr. 13.09) :
Circulation de ce train le dimanche avec une marche améliorée, l'arrivée à Bienne pouvant rester la même que les jours ouvrables.
- 7) 1546 (Bienne dép. 19.39-Neuchâtel arr. 20.22) :
Avancement de 15 à 20' environ pour améliorer les con-

ditions d'arrivée à Neuchâtel (théâtre, conférences, concerts).

Cadre 35 : Bienne — Granges-Nord — Delémont — Bâle

- 8) 1945 (Bienne dép. 23.42-Delémont arr. 0.26 le dimanche) :
Nous ne comprenons pas que l'on supprime ce train les jours ouvrables. Il n'est pas plus mal fréquenté que de nombreux autres trains tardifs locaux. Il rend de réels services. Les stations entre Bienne et Granges-Nord, étant desservies par le 129E, il pourrait circuler entre Bienne et Granges-Nord sans arrêt. Mais nous accepterons toute solution qui nous assure cette relation tardive pour Delémont.
- 9) 1934 (Bâle dép. 16.22-Liesberg arr. 17.04) :
Nous demandons la continuation de ce train jusqu'à Delémont avec correspondance sur le 1768 pour Sonceboz.
- 10) nouveau Introduction d'un train d'abonnés Moutier-Bienne, dép. de Moutier vers 18.00. Ce train est absolument nécessaire, car il n'est pas admissible que des ouvriers qui quittent leur travail entre 17.30 et 18.00 doivent attendre jusqu'à 18.35 ou 18.43 à Moutier pour rentrer chez eux. Cette demande a déjà été formulée l'an dernier.

Cadre 36 : Delémont — Delle

- 11) nouveau (Delémont dép. 6.28-Porrentruy arr. 7.02 les jours ouvrables) :
Introduction et mise à l'horaire d'un train d'écoliers et d'ouvriers Delémont-Porrentruy pour la période du 15 avril au 31 juillet. Les étudiants de l'Ecole cantonale de Porrentruy habitant Moutier, Delémont et les localités intermédiaires jusqu'à Porrentruy, ainsi que les ouvriers de Delémont travaillant à Courtételle, Courfai-vre et Bassecourt seraient des clients réguliers de ce train.
- 12) 1716 (Delémont dép. 12.14-Porrentruy arr. 13.14) :
Nous demandons que ce train marche tous les jours selon son horaire du dimanche et renvoyons au chiffre 17 de la présente requête.
- 13) 1718 (Delémont dép. 14.20-Porrentruy 15.00/07-Delle arrivée 15.32) :
Ce train devrait arriver à Porrentruy à 14.50 au plus tard, le dép. de Porrentruy à 15.07 peut être maintenu.
- 14) 1722 (Porrentruy dép. 17.15-Boncourt arr. 17.31) :
Nous demandons la prolongation de ce train tous les jours jusqu'à Delle. Cette demande concerne automatiquement aussi le 1729.
- 15) 1724 (Delémont dép. 17.24-Porrentruy arr. 18.02 les jours ouvrables) :
Marche le dimanche aussi.

- 16) 237 E (Delémont dép. 19.32-Porrentruy arr. 20.11) :
Comme l'année dernière nous demandons que ce train soit placé de telle sorte qu'il puisse avoir une marche plus rapide.
- 17) 1717 (Porrentruy dép. 12.11-Courgenay arr. 12.18 les jours ouvrables) :
Nous demandons que ce train aille jusqu'à Saint-Ursanne et fasse au retour le service des abonnés en lieu et place du 1716 ; ce dernier pourrait alors avoir tous les jours la marche du samedi et du dimanche avec arr. à Porrentruy à 12.54 au lieu de 13.14 à cause de son arrêt intempestif à Saint-Ursanne.
- 18) nouveau (Porrentruy dép. vers 14.00-Delémont arr. 14.45) :
Introduction d'un train omnibus assurant à Delémont de bonnes correspondances pour Bâle par le 1929 (départ 14.50) et pour Bienne, Berne et Lausanne par le direct 214 (départ 14.56).
- 19) 1723 (Delle dép. 14.09-Delémont arr. 15.26) :
Retardement de ce train d'une bonne dizaine de minutes pour améliorer à Delémont les correspondances pour Bâle par le direct 215 (dép. 16.11) et pour Bienne et la vallée de Tavannes par le 1932, dont le retardement de quelques minutes est possible aussi.
- 20) 1725 (Porrentruy dép. 16.12-Delémont arr. 16.42) :
Marche tous les jours.

Cadre 38 : Bienne — La Chaux-de-Fonds

- 21) 1781 (Saint-Imier dép. 6.17-La Chaux-de-Fonds arr. 6.42) :
Marche toute l'année les jours ouvrables. Il est aussi nécessaire en hiver qu'en été.
- 22) 1805 (Bienne dép. 12.37-La Chaux-de-Fonds arr. 13.47 les jours ouvrables) :
Etablir la correspondance à Bienne du direct 210 de Bâle sur ce train.

Cadre 39 : Bienne — Sonceboz — Delémont

- 23) 1741 (Bienne dép. 6.03-Moutier arr. 7.05 le dimanche et 7.17 les jours ouvrables) :
Nous demandons que ce train ait, tous les jours, la marche du dimanche. On réaliserait ainsi trois vœux, le départ avancé de Tavannes pour dégager l'embarquement des voyageurs du 1742, passage avancé à Malleray-Bévilard pour les abonnés, correspondance à Moutier sur le 1911 pour Delémont, ce qui comblerait une grave lacune de l'horaire actuel.
- 24) 1743 (Bienne dép. 7.36-Delémont arr. 9.11) :
Avancement de ce train au départ de Sonceboz, accélération jusqu'à Moutier, arr. vers 8.30. Il attendrait à Moutier la correspondance du train 6 de Soleure.

- 25) nouveau (Tavannes dép. 11.20-Malleray arr. 11.35 les jours ouvrables) :
 Mise en marche d'un train d'abonnés pour permettre aux ouvrières travaillant à Tavannes de rentrer pour préparer le dîner (il y en a une trentaine), mais surtout pour transporter au retour les ouvriers de Tavannes et Reconvilier travaillant à Malleray-Bévilard pour le repas de midi chez eux. Il y en a une centaine (voir chiffre 34).
- 26) 1751 (Sonceboz dép. 12.15-Moutier arr. 12.50 le dimanche) :
 A supprimer à condition que le 1759 (Sonceboz départ 13.08-Moutier arr. 13.49) circule aussi le dimanche.
- 27) 1759 (Sonceboz dép. 13.08-Moutier arr. 13.49 les jours ouvrables) :
 Circulation quotidienne et jusqu'à Delémont ; le dimanche depuis Bienne. Le départ de Sonceboz doit être avancé, le croisement avec le 1756 reporté à Reconvilier, le passage à Malleray fixé à 13.25. Ce train ramènerait dans les usines de Malleray-Bévilard les ouvriers qui seraient rentrés chez eux pour dîner avec le train demandé sous chiffre 34. Entre Moutier et Delémont il servirait de collecteur au direct 211 pour Bâle.
- 28) 1769 (Sonceboz dép. 18.36-Moutier arr. 19.10) :
 La correspondance de ce train à Moutier sur le 33 pour Soleure est vivement désirée.
- 29) 1773 (Bienne dép. 20.50-Reconvilier arr. 21.20) :
 Nous demandons que ce train prenne à Bienne la correspondance du 141 de Berne. Les arrêts de Reuchenette et de La Heutte peuvent être supprimés, le 1829 pouvant assurer la distribution du 141 entre Bienne et Sonceboz. Nous demandons que ce train aille jusqu'à Malleray et si possible même jusqu'à Court.
- 30) 5744 (Train de marchandises du matin Delémont-Sonceboz) :
 Introduction d'un service de voyageurs, avancement du train pour lui donner à Sonceboz à 6.00 la correspondance sur le 1800 de La Chaux-de-Fonds ; arrêt facultif à Court, arrêts réguliers à Malleray, Reconvilier et Tavannes ; ce train rendrait service aux étudiants de l'école d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier et aux ouvriers travaillant à Bienne ; il donnerait aussi la correspondance à Bienne sur les directs 103 et 104 (dép. 6.52 pour Zurich et 6.32 pour Lausanne).
- 31) 1744 (Delémont dép. 6.22-Sonceboz arr. 7.28 les jours ouvrables, resp. 6.50 et 7.47 le dimanche) :
 Départ de Delémont, les jours ouvrables, à 6.09, Moutier 6.26/6.28, Malleray 6.45/6.48, croisement du 1741 à Malleray, Reconvilier 6.55, Tavannes 7.02. Un arrêt de 18' à Tavannes est préférable à la recherche de la correspondance sur le 1806 à Sonceboz. Ce train donnerait satisfaction aux abonnés travaillant à Malleray-Bévilard.

- Marche de ce train le dimanche toute l'année avec l'horaire prévu le dimanche.
- 32) 1746 (Moutier dép. 7.55-Bienne arr. 8.51) :
Départ de Moutier avancé de 2' et marche accélérée jusqu'à Bienne.
- 33) 1752 (Moutier dép. 9.46-Sonceboz arr. 10.22 les jours ouvrables) :
Marche aussi le dimanche en été, à moins que le 1944 soit accordé le dimanche toute l'année.
- 34) nouveau (Malleray dép. 12.10-Tavannes arr. 12.25 les jours ouvrables) :
Mise en marche d'un train d'abonnés pour permettre aux ouvriers du haut de la vallée travaillant à Malleray-Bévilard de rentrer chez eux pour le repas de midi. Ce train est le pendant de celui qui est demandé sous chiffre 25.
- 35) 1762 (Moutier dép. 14.22-Sonceboz arr. 15.07 les jours ouvrables) :
Rétablir le départ de Delémont. Le battement à Moutier entre le 1926 et le 1762 est intolérable.
- 36) 5762 (Train de marchandises avec service de voyageurs) :
Retardement de ce train, arr. à Sonceboz à 15.44 au lieu de 15.30, ce qui améliorera les correspondances sur La Chaux-de-Fonds (par le 441 dép. 16.01) et sur Bienne (par le 1824 dép. 16.00).
- 37) 1768 (Delémont dép. 17.16-Sonceboz arr. 18.20) :
Retardement du départ de Delémont, marche accélérée, passage à Tavannes 1809/13 et croisement du 1767 à Tavannes. La correspondance de Bâle par le 1934 serait réalisable et la nouvelle marche de ce train conviendrait ainsi mieux aux abonnés de la vallée de Tavannes.
- 38) 1770 (Delémont dép. 18.49-Sonceboz arr. 19.49) :
Ce train descend le dimanche jusqu'à Bienne, arr. 20.10. Nous demandons qu'il soit prolongé jusqu'à Bienne tous les jours.
- 39) 1772 (Reconvilier dép. 21.33-Bienne arr. 21.59) :
Départ de Malleray, si possible même de Court (voir chiffre 29). Il est la contre-partie du 1773. L'arrêt de Pontenet peut éventuellement être supprimé.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention et vous présentons, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Le président :	Le secrétaire :
Frédéric REUSSER	René STEINER